

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingtième session

Rome, 17-18 décembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

POUR LE

PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES DANS LA RÉGION DU GASH

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés des expériences précédentes du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Soudan	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée du projet	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du projet	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	8
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE SUDAN (FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA AU SOUDAN)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIGRAMME	9

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dinar soudanais (SDD)
1,00 USD	=	265 SDD
1,00 SDD	=	0,0038 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique		
1 <i>feddan</i> (fed)	=	0,42 ha

SIGLES ET ACRONYMES

ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN
Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: Bureau de l'évaluation du FIDA (carte numérique du monde, ESRI)

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

**PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES
DANS LA RÉGION DU GASH**

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Soudan
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère des finances et de l'économie
COÛT TOTAL DU PROJET:	39,0 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	17,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 24,9 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEUR:	Néant
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	8,9 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	4,7 millions de USD
CONTRIBUTION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE PARTICIPANTE	500 000 USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Bénéficiaires du projet. Selon les estimations, la zone du projet compte environ 480 000 habitants, regroupés en 87 000 ménages, dont 75 000 ménages ruraux; 67 000 d'entre eux sont considérés comme pauvres. On évalue à 30 000 le nombre de cultivateurs à bail qui, grâce au projet, bénéficieront équitablement d'un accès sûr à des terres irriguées économiquement viables. De plus, 10 000 ménages de paysans sans terre, dont quelque 4 500 ménages dirigés par une femme, se verront reconnaître légalement un accès sûr à des terres irriguées. À peu près 27 000 ménages non fermiers tireront parti de l'amélioration des infrastructures en matière d'élevage (réserve de fourrage, services vétérinaires, reconstitution du cheptel) et des activités rémunératrices en dehors de l'agriculture.

Causes de la pauvreté. Dans la zone du delta du Gash, comme ailleurs au Soudan, la pauvreté rurale est liée de près au niveau de la production et de la productivité agricoles. Les superficies cultivées ont diminué de moitié depuis 20 ans, et la superficie cultivée par fermier est passée de 7 à moins de 1 *feddan* (*fed*). Cette paupérisation, qui a totalement désorganisé les modalités de subsistance de la population du delta, s'explique par des facteurs d'ordre gestionnaire, institutionnel et politique, en particulier: l'absence d'approche concertée et de plan de développement dans la région, d'où un recours ponctuel aux ressources et aux investissements; une affectation imprévisible des ressources locales et extérieures, notamment en raison de systèmes de parrainage très peu équitables; le manque de transparence dans la gestion des ressources et des investissements dans la région du Gash ainsi que le détournement d'excédents tirés de la zone qui pourraient y être réinvestis; le fonctionnement chaotique des services d'appui; l'exemption fréquente ou le non-paiement des redevances, par exemple pour l'eau; enfin, le relâchement des liens traditionnels garants de la solidarité et de l'appui social. Le contexte agro écologique relativement difficile et fragile ainsi que la dégradation de la base de ressources naturelles ne font qu'aggraver la situation.

Aide apportée par le projet au groupe cible. Le but du projet est d'assurer de façon rentable et équitable l'exploitation durable du périmètre d'irrigation dans la région du Gash et son intégration dans l'économie locale. Les principales réalisations attendues du projet sont les suivantes: adoption de mesures politiques et institutionnelles en faveur d'une gestion rationnelle, responsable et équitable des ressources en eau; accroissement de la superficie des exploitations, qui devra passer de 1 à 3 *fed* (superficie plus viable sur le plan économique) pour les cultures vivrières et marchandes annuelles; accès équitable aux droits d'occupation des terres dans la zone irriguée, diversification des moyens de subsistance des ménages non fermiers; accès fiable à l'eau potable et aux services sociaux; pour les femmes, meilleur accès aux biens sociaux et aux biens productifs; élargissement de l'accès aux services financiers ruraux; mise en place d'organisations communautaires, responsables notamment de la gestion des ressources naturelles et de l'organisation des services sociaux, économiques et financiers; enfin, renforcement de la capacité du projet agricole dans la région du Gash pour qu'il puisse gérer efficacement et équitablement les besoins concurrents en eau.

Participation des bénéficiaires. Il est indispensable d'adopter une approche participative étant donné les conditions qui règnent dans la région du delta du Gash, où les possibilités et les priorités ne sont pas les mêmes pour le groupe cible primordial et pour les autres parties prenantes. C'est pourquoi les communautés seront représentées tout au long de la réforme foncière, de la sélection des fermiers remplissant les conditions voulues, de la définition des critères à appliquer pour faire approuver les registres des blocs d'irrigation et assurer un accès équitable à la terre, de même que tout au long de la création des associations d'irrigants et des organisations communautaires autour d'intérêts sociaux et économiques communs. On encouragera les femmes à participer aux activités en constituant des alliances avec les dirigeants locaux, en forgeant des partenariats avec les institutions et organisations non gouvernementales compétentes et en fixant des cibles quantitatives pour la représentation des femmes dans les organisations communautaires et, enfin, en familiarisant hommes et femmes avec les questions de parité entre les sexes.

Aspects novateurs. Conformément à l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Soudan (2002), le projet vise à créer les possibilités et les incitations nécessaires à la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles qui permettront la redistribution équitable des actifs dans la population et le transfert progressif de la gestion des terres et de l'eau aux associations d'utilisateurs et aux organisations communautaires. Enfin, le projet préconise l'adoption d'approches différenciées selon l'origine sociale et le sexe pour donner aux pauvres et aux femmes plus largement accès aux biens productifs.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU SOUDAN
POUR LE
PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES
DANS LA RÉGION DU GASH

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Soudan d'un montant de 17,45 millions de DTS (équivalant approximativement à 24,9 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. Le Soudan, avec une superficie totale d'environ 2,4 millions de km², est le plus grand pays d'Afrique, mais c'est aussi l'un des pays les plus pauvres du monde. La population – à peu près 33 millions d'habitants – s'accroît au rythme de 2,6% par an. Selon des estimations très prudentes, environ 20 millions de personnes vivaient en 2002 en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 USD par jour. La pauvreté au Soudan est un phénomène essentiellement rural qui est étroitement lié au niveau de la productivité agricole. Bien que le pays possède de multiples ressources naturelles, il reste sous-développé surtout à cause de la persistance de la guerre civile et d'une mauvaise gestion économique.

2. En 1997, le gouvernement a entrepris un programme de réformes économiques suivi de près par le Fonds monétaire international. Entre 1997 et 2000, ce programme a donné d'excellents résultats en termes de stabilisation macroéconomique et de réformes structurelles. Sur le plan de la croissance, de l'inflation et de la balance extérieure des paiements courants, les résultats correspondent à une position budgétaire et monétaire prudente. Les chiffres à l'exportation sont restés extrêmement mauvais alors même que la demande de produits importés augmentait, d'où un déficit de la balance des paiements courants tournant en moyenne autour de 30% du produit intérieur brut (PIB) ces dernières années. Selon les projections, la dette extérieure se montera à 21,1 milliards de USD à la fin de 2003; en valeur actuelle, elle représente 135% du PIB, de sorte que des arriérés se sont accumulés au titre du remboursement de la dette, notamment auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale².

3. L'économie repose principalement sur l'agriculture puisque 70% de la population vit du travail dans ce secteur. En 2001, l'agriculture a contribué pour 39% au PIB, et elle continue d'assurer une

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

² Le Gouvernement soudanais continue à s'acquitter de ses obligations envers le FIDA pour le remboursement des prêts.

grande partie des exportations. Il y a trois grands systèmes de cultures dans le pays: i) les cultures irriguées; ii) les cultures pluviales semi-mécanisées; et iii) les cultures pluviales traditionnelles, représentant 28,7%, 9,1% et 60,8% de la production agricole, respectivement. Dans ce secteur, les cultures assurent 53% de la production agricole, l'élevage 38% et la foresterie et les pêches 9%. À peu près 60% des cultures sont irriguées, 7% relèvent de l'agriculture mécanisée et 33% du secteur de l'agriculture pluviale traditionnelle. Depuis les pénuries alimentaires des années 80, les autorités ont donné la priorité absolue aux cultures vivrières, ce qui s'est traduit par un très net développement des superficies consacrées au sorgho et au blé et des rendements de ces cultures, bien souvent au détriment de la principale culture marchande, le coton, dont la production a chuté de plus de 40% depuis le milieu des années 80. L'élevage prédomine dans les zones de culture pluviale traditionnelle mais il se développe aussi dans les zones irriguées. D'une façon générale, le Soudan peut aujourd'hui produire suffisamment de denrées de base pour nourrir sa population, mais les fluctuations d'une année à l'autre et des facteurs géographiques, conjugués à de sérieux problèmes de distribution, risquent de compromettre cette autosuffisance.

B. Enseignements tirés des expériences précédentes du FIDA

4. Les enseignements ci-après ont été tirés en ce qui concerne: i) les obstacles auxquels se heurtent les petits exploitants, ii) l'impact des projets, iii) les activités en faveur des femmes, iv) les investissements dans le secteur de l'agriculture pluviale, v) le crédit, et vi) les aspects institutionnels et gestionnaires.

- i) Les principaux **obstacles auxquels se heurtent les petits exploitants** sont les fluctuations climatiques, l'absence de possibilités de diversification des revenus, l'accès limité aux biens productifs et aux services financiers, les carences des filières de commercialisation et les pertes élevées pendant le stockage. Le programme de développement rural en cours dans le Kordofan-Sud a pour but de s'attaquer à ces problèmes grâce à la création d'un système villageois de vulgarisation et de banques de semences.
- ii) En ce qui concerne **l'impact des projets**, ceux-ci ont dans l'ensemble permis d'accroître la production et de mettre en place certaines infrastructures essentielles. En plus des résultats matériels, les projets en cours s'emploient à créer des organisations d'entraide et à les institutionnaliser, et à développer les capacités des services de vulgarisation agricole.
- iii) Les **activités en faveur des femmes** ont donné de bons résultats en dépit des montants minimaux qui leur avaient été affectés. Les projets en cours dans les États du Kordofan-Nord et du Kordofan-Sud suivent maintenant une démarche qui vise à associer les femmes aux principales activités, grâce à quoi le taux de participation des femmes aux activités sociales et techniques et celles des organisations communautaires oscille aujourd'hui entre 30 et 50%.
- iv) Les projets d'**investissement dans le secteur de l'agriculture pluviale** ont permis d'atteindre un nombre de ménages relativement plus important que les projets de relance de l'irrigation, et ce pour un coût moindre. Ils dépendent moins des importations de matériel et d'intrants et permettent à la population de se consacrer à des cultures d'exportation et à des activités d'élevage de haute valeur, contribuant par là plus sensiblement aux recettes d'exportation. L'expérience tirée des projets donne donc à penser que l'impact social et la rentabilité économique des investissements sont tout aussi importants dans le secteur de l'agriculture pluviale que dans celui de la culture irriguée.

- v) En ce qui concerne le **crédit**, les efforts déployés par le FIDA pour inciter la Banque agricole du Soudan à réorienter ses activités en faveur des petits exploitants traditionnels n'ont pas eu d'effet évident sur ses modalités de prêt. Toutefois, la banque a assuré des services financiers ruraux appréciables aux groupes cibles dans les zones concernées. Les projets continuent à aider la banque en lui octroyant des lignes de crédit et s'emploient d'autre part à éliminer les obstacles au crédit pour les agriculteurs (par un système de vulgarisation satisfaisant capable d'aider les entreprises productives, par le nantissement de groupe plutôt que le nantissement individuel et par la création de banques mobiles pour élargir la portée des services de la Banque agricole). La banque est d'autre part en train de restructurer ses activités pour les rationaliser et les limiter au financement rural, de manière à alléger sa dette et accroître son capital.
- vi) Plusieurs enseignements ont été tirés en ce qui concerne les **aspects institutionnels et gestionnaires**: on a mieux compris qu'il était difficile d'attirer et de retenir du personnel qualifié dans les zones reculées où la vie est rude; les organismes de tutelle et les entités semi-publiques ont du mal à fournir un appui technique et à agir en fonction des priorités des groupes cibles; enfin, les fonds de contrepartie sont insuffisants et les devises manquent. Les solutions élaborées au cas par cas visent à assurer une autonomie et des incitations suffisantes aux équipes de gestion des projets et offrent aux organisations de base de nombreuses possibilités d'influencer l'exécution des activités et d'obtenir plus facilement des fonds de contrepartie.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Soudan

5. **Politique nationale lutte contre la pauvreté.** Une aide a été apportée en 1999 et 2000 par la Banque mondiale sous forme de don et d'appui technique en vue de la préparation d'un projet de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Par décret du Conseil des Ministres, les principes ci-après ont été fixés pour ce document. En premier lieu, la paix et la réconciliation sont les conditions préalables à l'affectation des ressources nécessaires à la réduction de la pauvreté; en deuxième lieu, les politiques macroéconomiques doivent prévoir des incitations en faveur des investissements privés et des améliorations de productivité. Le document contenait d'autre part des directives dans le sens suivant: i) donner la priorité au développement agricole et à la sécurité alimentaire, ii) créer des emplois dans l'agriculture et le secteur des services, iii) garantir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, iv) forger des partenariats stratégiques avec d'éventuels donateurs, et v) améliorer les mécanismes d'exécution et élargir le processus de participation pour y inclure des groupes publics et privés, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG).

6. Le gouvernement a lancé en 2001 un programme accéléré de réduction de la pauvreté à titre palliatif pour améliorer les services sociaux en milieu rural, oubliés depuis longtemps. Il s'agit de financer l'enseignement élémentaire, les soins de santé primaires, la prévention du paludisme et la fourniture d'eau de boisson pour un investissement total évalué à 50 millions de USD, soit 0,4% du PIB en 2001. Pour lutter contre la pauvreté et accroître les capacités économiques du pays, le gouvernement poursuit une politique active de remise en état des réseaux d'irrigation et s'efforce d'en réformer la gestion. De plus, il est en train de réexaminer les politiques de commercialisation des cultures marchandes et des produits de l'élevage de manière à offrir des incitations aux producteurs.

7. **Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres grands donateurs.** À cause de problèmes politiques et de questions liées aux arriérés, la plupart des donateurs ont suspendu leurs activités au Soudan, à l'exception notable du FIDA, de la Banque islamique de développement, du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international, des institutions du système des Nations Unies et de quelques organismes bilatéraux. Les institutions du

système des Nations Unies à vocation humanitaire ont continué à travailler dans les pays, qui est toutefois resté isolé pendant presque toutes les années 90. Récemment, le gouvernement a déployé des efforts considérables pour normaliser ses relations avec la communauté des donateurs. Le tournant a été pris à cet égard en 1997, lorsque le pays s'est engagé dans un programme d'ajustement économique de trois ans suivi par le Fonds monétaire international. Durant la période 1998-2000, des institutions régionales et des organismes arabes de développement bilatéral ont conclu des accords de rééchelonnement et d'allègement de la dette, ce qui a permis la reprise des activités de prêt. La Banque mondiale a pour sa part commencé à définir sa stratégie en établissant un mémorandum économique pour le pays. Pour les donateurs, la négociation et la signature des accords de paix de Machakos ainsi que l'issue des négociations sur la dette extérieure sont les conditions préalables au renforcement de leur présence dans le pays.

8. **Stratégie du FIDA au Soudan.** Dans le cadre de l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Soudan (2002), le gouvernement et le FIDA ont arrêté d'un commun accord une stratégie qui: i) souligne la nécessité de concentrer les efforts sur les groupes de population les plus démunis dans les zones où prédomine l'agriculture pluviale; ii) favorise les projets intéressant plus directement les stratégies de subsistance des groupes cibles; iii) permet aux femmes de participer pleinement au processus de développement; iv) encourage l'utilisation de projets d'investissement pour impulser les réformes politiques essentielles (recettes des autorités locales, régime foncier, crédit rural, commercialisation, etc.) et pour contribuer aux efforts de rétablissement de la paix; v) s'appuie sur un partenariat plus actif avec les institutions de la société civile; et vi) tient compte des grandes axes du cadre stratégique institutionnel, de la stratégie régionale ainsi que de la stratégie nationale en matière de réduction de la pauvreté.

9. Dans ce contexte, l'axe principal de la stratégie est de soutenir les mesures stratégiques par les groupes cibles pour subvenir à leurs besoins, en privilégiant l'amélioration de la capacité productive des ménages ruraux et la mise en place d'un cadre institutionnel favorable. Le deuxième axe consiste à donner aux hommes et aux femmes les moyens de participer pleinement au processus de développement. Le troisième est la promotion d'une bonne gouvernance au niveau local.

10. **Raison d'être du projet.** Il s'agit du premier projet proposé sur la base de l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le Soudan établi par le FIDA. Conformément à la stratégie définie pour le pays, le projet se justifie par la nécessité de s'attaquer aux problèmes d'ordre politique et institutionnel responsables de la dégradation du périmètre d'irrigation de la région du Gash afin d'améliorer le niveau de vie des habitants du delta et des zones de parcours adjacentes, ce qui suppose une redistribution des droits d'utilisation des sols et de l'eau ainsi que l'adoption de mesures institutionnelles appropriées. La conception du projet tient également compte des liens d'interdépendance escomptés entre développement et paix: le relèvement du niveau de vie des pauvres devrait en effet atténuer les tensions sociales dans la région.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

11. Le projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash sera mené dans l'État de Kassala, à l'est du Soudan. Cet État, qui possède deux ressources fluviales importantes – le fleuve Atbara, qui fournit l'eau du nouveau projet d'irrigation de New Halfa³, et le fleuve saisonnier Gash, dont les eaux sont canalisées dans le cadre de la lutte contre les inondations - sert de zone refuge, particulièrement en temps de crise. La sécheresse et la guerre civile ont poussé des personnes déplacées à l'intérieur du territoire et des réfugiés à s'y installer, de sorte qu'une

³ Entre 1980 et 1988, le FIDA a cofinancé le projet de remise en état du réseau d'irrigation de New Halfa, à quelque 150 km à l'ouest de la zone du présent projet.

pression démographique et économique croissante s'exerce sur une base de ressources certes riche mais fragile. On estime que l'État de Kassala abrite aujourd'hui 20% des réfugiés du Soudan; c'est donc une zone cible importante pour les programmes de secours et d'aide alimentaire. Dans la région du Gash, on estime que le nombre d'habitants s'est multiplié par sept depuis 20 ans; le nombre de cultivateurs à bail a quadruplé dans le périmètre d'irrigation par surverse dans la région du Gash, alors que la base de production (superficie cultivée) a diminué de 50%.

12. **Zone du projet.** La zone du projet a été délimitée après une évaluation des stratégies de subsistance financée par le Département du développement international (Royaume-Uni) qui a confirmé que la population locale dépendait pour sa survie de l'intégration des cultures, de l'élevage et des activités de foresterie. La zone du projet a été élargie à l'ensemble de la région desservie par le réseau d'irrigation dans la région du Gash ainsi qu'à la rive orientale du fleuve et aux terres de parcours situées au nord et à l'est; elle exclut toutefois la ville de Kassala au sud et les villages avoisinants. Elle est au nord limitrophe d'une région où règne l'insécurité.

13. **Groupe cible.** La population totale de la zone du projet est évaluée à quelque 480 000 personnes regroupées en 87 000 ménages, dont 75 000 ménages ruraux; 67 000 d'entre eux sont considérés comme pauvres. On estime que 30 000 cultivateurs à bail bénéficieront des mesures visant à sécuriser équitablement l'accès à des terres irriguées économiquement viables. De plus, 10 000 ménages de paysans sans terre, dont quelque 4 500 ménages dirigés par une femme, se verront reconnaître légalement un accès sûr à des parcelles irriguées. Dans 27 000 ménages non fermiers, les femmes comme les hommes bénéficieront de l'amélioration des infrastructures d'élevage (réserves de fourrage, services vétérinaires, reconstitution du cheptel) ainsi que de la création d'activités rémunératrices non agricoles.

B. Objectifs et portée du projet

14. Le **but** général du projet est de redonner à 67 000 ménages pauvres vivant dans le delta du Gash et aux alentours des moyens de subsistance compatibles avec l'utilisation rentable et durable des sols et de l'eau dans le cadre d'une conception commune du développement et grâce à des mesures institutionnelles dont la stabilité sera garantie. L'**objet** du projet est d'assurer à long terme et dans le respect de l'équité le bon fonctionnement du projet agricole dans la région du Gash et de l'intégrer dans l'économie locale. Ses **objectifs spécifiques** sont les suivants: i) élaborer et préserver une conception commune du développement; ii) mettre en place les mesures institutionnelles requises pour la traduire dans les faits; iii) remettre en état les ouvrages hydrauliques et autres infrastructures sociales ainsi que les dispositifs de collecte de l'eau; iv) améliorer les pratiques suivies en matière d'agriculture et d'élevage; v) créer des services financiers; et vi) renforcer les capacités de l'État en matière de planification.

15. **Approche adoptée pour l'exécution du projet.** Pour mettre un terme à la dégradation du périmètre d'irrigation dans la région du Gash, il faut avant tout s'attaquer aux problèmes institutionnels qui en sont principalement responsables. L'approche adoptée pour l'exécution du projet tient donc compte des mesures susceptibles d'assurer équitablement l'accès du groupe cible primordial aux avoirs stratégiques, le but final étant de mettre en place un système équitable et durable de gestion concertée des ressources naturelles. À cette fin, cinq domaines d'action sont jugés indispensables pour opérer les réformes nécessaires au succès du projet. Les quatre premiers ont trait aux droits d'utilisation de l'eau et des sols, à la délimitation des responsabilités en matière de gestion des infrastructures productives et sociales, aux droits des membres des associations d'irrigants et, enfin, à l'organisation. À ces quatre domaines viendra s'ajouter un cinquième: la remise en état des ouvrages d'irrigation. Renforcer les capacités des diverses parties prenantes, suivre en permanence les effets des réformes institutionnelles et élaborer un cadre juridique favorable seront les trois activités déterminantes pour la mise en œuvre du projet et la pérennité de ses retombées.

C. Composantes

16. Le projet durera huit ans. Pendant la quatrième année, un examen à mi-parcours sera fait pour évaluer les résultats de la première phase dans la perspective de l'efficacité et de l'équité des réformes proposées ainsi que des résultats préliminaires concernant l'amélioration des moyens de subsistance et de l'accroissement de la proportion de femmes ayant l'accès aux services sociaux et productifs. Les résultats de l'examen à mi-parcours détermineront l'orientation ultérieure du processus de réforme ainsi que les modalités d'exécution du projet. Celui-ci comportera cinq composantes, comme suit.

17. **Remise en état du périmètre d'irrigation.** Le projet devrait avoir pour effet d'accroître la productivité des terres de parcours irriguées et des terres de parcours avoisinantes grâce à une meilleure gestion et une meilleure canalisation des eaux de crue, moyennant un ensemble d'améliorations institutionnelles et techniques. Au niveau institutionnel, il s'agira notamment de sélectionner et d'enregistrer les fermiers, de fixer leurs droits d'occupation sur des parcelles sûres et viables et de les organiser sur une base volontaire en associations d'irrigants légalement reconnues avec lesquelles le projet agricole dans la région du Gash passera des contrats de services pour la fourniture d'eau au niveau des *masga* ou des *sous-masga* (unité à l'intérieur d'un bloc d'irrigation). La création d'une association d'irrigants légalement reconnue sera la condition nécessaire pour participer à des initiatives de mise en valeur des terres, portant notamment sur la sécurité d'occupation, le nivellement des sols, le débroussaillage pour éliminer les mesquites, l'amélioration de la capacité d'absorption des *masga* et des *sous-masga* ainsi que le dessablage des canaux. Parmi les activités de remise en état sont prévus des travaux de régularisation du cours d'eau en amont et en aval, dont se chargera le Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques, ainsi que la reconstruction du réseau de rigoles, des canaux et des routes d'accès. À plein régime, le nouveau réseau d'irrigation permettra de cultiver 120 000 *feddans* (fed) par an dans le cadre d'un roulement bisannuel. Environ 40 000 fermiers – pour 10% des ménages dirigés par une femme – seront enregistrés pour 3 fed de terres cultivées chaque année.

18. **Élevage et gestion des terres de parcours.** Au titre de cette composante, le résultat recherché est l'amélioration de la production forestière et de la productivité du cheptel. Pour ce faire, on s'emploiera à développer les services de santé animale, à reconstituer le cheptel des ménages non fermiers (en particulier, des ménages dirigés par une femme) en améliorant les espèces et, enfin, à appliquer une politique rationnelle d'utilisation des terres pour renforcer, avec la participation de la communauté, la gestion des ressources des terres de parcours grâce à des mesures telles que la construction d'ouvrages de stockage, de prise et d'adduction d'eau ou la lutte contre la prolifération des mesquites. La gestion des eaux de crue sera d'autre part intégrée dans le développement de l'élevage et de la foresterie. À long terme, on prévoit que les activités de cette composante toucheront 27 000 ménages, qui bénéficieront du doublement de la taille des troupeaux et de l'accroissement du cheptel des femmes, des paysans sans terre et des propriétaires de petit bétail.

19. **Développement, renforcement des capacités et autonomisation des communautés.** Au titre de cette composante, il s'agira avant tout de donner aux communautés plus facilement accès à des sources sûres et fiables d'eau potable dans environ 70 groupes de villages et de donner aux femmes et aux paysans sans terre plus largement accès aux biens sociaux et productifs (15 000 femmes et 3 000 hommes bénéficieront de ces activités). Pour ce faire, on s'emploiera à rénover les ouvrages d'alimentation en eau et à en transférer la responsabilité à des comités de gestion de l'eau potable jouissant d'un statut légal. Grâce à un don du projet, des comités de développement communautaire représentatifs et légalement reconnus se chargeront de mettre en place des services sociaux de base financés proportionnellement à la capacité de paiement. Pour aider les femmes dans les ménages fermiers ou non fermiers à faire face à l'évolution de la charge de travail agricole et extra-agricole et leur permettre de mieux gérer les ressources, il est prévu de forger des alliances stratégiques avec des dirigeants locaux afin d'inciter les femmes à participer à la vie économique et sociale, d'organiser des campagnes de sensibilisation axées sur les femmes et les hommes, de donner aux femmes des

compétences économiques et sociales, de fixer des cibles pour la participation des femmes à différentes activités, d'encourager leur représentation au sein des comités de développement communautaire et d'accroître le rayon d'action des organisations communautaires et des conseils locaux.

20. **Services financiers et commercialisation.** Au titre de cette composante, il s'agira d'élargir le rayon d'action des services financiers ruraux aux petits fermiers, aux petits éleveurs, aux paysans sans terre et aux femmes. Une étude sera faite en vue de cerner la demande et l'offre de crédit pour la remise en état du périmètre d'irrigation, l'introduction de cultures marchandes, l'augmentation de la productivité des terres de parcours et la création de nouvelles activités rémunératrices hors exploitation. Dans la perspective de la construction d'une installation de traitement des produits des récoltes, on procédera à une étude de commercialisation pour examiner la faisabilité d'entreprises capables de créer une valeur ajoutée. Le financement par le crédit suivra deux filières: une ligne de crédit pour la fourniture d'intrants saisonniers et un système de crédit d'équipement communautaire pour répondre aux besoins des associations d'irrigants, aux besoins de consommation des ménages (avant la commercialisation) ainsi qu'aux impératifs du traitement des denrées et des aliments pour bétail en vue de la commercialisation des produits. Une institution financière participante, qui contribuera pour 20% au coût du crédit, sera chargée du décaissement des prêts sur une base commerciale. Les bénéfices tirés des activités de prêt serviront à financer les frais généraux et les frais d'exploitation de l'institution, qui recevra un appui pour le renforcement de ses capacités matérielles et humaines. Les cibles concernant la participation des femmes aux activités de financement rural seront fixées compte tenu des conclusions de l'étude sur la demande et l'offre de crédit.

21. **Appui et gestion au niveau institutionnel.** Il s'agira ici de donner aux parties intéressées les moyens de formuler une vision stratégique pour le delta du Gash et ses ressources et d'encourager les groupements au sein desquels elles sont organisées à la traduire dans les faits. Cette vision repose déjà sur la sécurité des moyens de subsistance grâce à l'accès au numéraire, sur l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage, sur la sensibilisation et l'éducation, sur les services de base et sur la mise en place d'institutions réactives et efficaces. Pour concrétiser cette vision, il est indispensable de gérer de façon cohérente les ressources du delta. Le projet aidera à mettre en place un mécanisme institutionnel fondé sur la cogestion des ressources dans le cadre duquel la gestion du réseau d'irrigation et des terres de parcours sera progressivement confiée aux associations d'utilisateurs tandis que les services publics seront responsables de la prestation des services, de la réglementation et du règlement des différends. Parmi les institutions qui recevront un appui spécifique (formation, assistance technique, incitations dégressives ou matériel) figurent les associations d'irrigants, les comités de développement communautaire, le projet agricole dans la région du Gash, le Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques, les ministères de tutelle et les localités participantes.

D. Coûts et financement du projet

22. Les coûts de base du projet pour les huit années d'exécution sont estimés à 32,4 millions de USD, soit environ 9,1 milliards de SDD, avec un élément en devises de 33%, soit environ 10,8 millions de USD. Les coûts d'investissement comptent pour 91% dans le coût total. L'ensemble des coûts, y compris la provision pour imprévus, est estimé à 39,0 millions de USD soit environ 13,4 milliards de SDD. Le coût par ménage bénéficiant directement du projet s'élève à 582 USD. Le prêt que le FIDA se propose d'accorder s'élèvera à environ 24,9 millions de USD, soit 63,9% du coût total du projet. L'institution financière participante contribuera pour un montant équivalent à 500 000 USD à la ligne de crédit officielle. Le gouvernement prendra à sa charge l'équivalent de 8,9 millions de USD sous forme d'exemption de taxes, de travaux de régulation des eaux du Gash et d'autres dépenses locales. Les bénéficiaires prendront à leur charge l'équivalent de 4,7 millions de USD correspondant aux coûts d'investissement et aux frais d'exploitation des ouvrages communautaires d'irrigation en payant l'eau et en fournissant la main-d'oeuvre et les matériaux locaux. On trouvera dans le tableau 1 le résumé des coûts du projet par composante.

Tableau 1: Résumé des coûts du projet^a
(en millions de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Remise en état du périmètre d'irrigation					
Remise en état du périmètre d'irrigation	2,1	1,1	3,3	35	10
Régulation du cours d'eau	3,7	2,0	5,7	35	17
Total partiel	5,8	3,1	8,9	35	28
B. Élevage et gestion des terres de parcours	1,6	1,0	2,7	39	8
C. Développement, renforcement des capacités et autonomisation des communautés	3,5	1,0	4,5	23	14
D. Services financiers et commercialisation	3,0	0,1	3,1	4	10
E. Appui et gestion au niveau institutionnel					
1. Associations d'irrigants	3,1	1,5	4,6	32	14
2. Projet agricole dans la région du Gash	1,2	1,8	2,9	60	9
3. Services agricoles	0,7	0,2	0,9	22	3
4. Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques – région du Gash	1,0	1,2	2,2	54	7
5. Unité de coordination du projet	1,8	0,8	2,6	32	8
Total partiel	7,8	5,5	13,2	41	41
Total des coûts de base	21,7	10,8	32,4	33	100
Provision pour aléas d'exécution	2,0	1,1	3,0	35	9
Provision pour aléas financiers	2,5	1,1	3,6	30	11
Total des coûts du projet	26,1	12,9	39,0	33	120

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

Tableau 2: Plan de financement^a
(en millions de USD)

Composantes	Gouvernement soudanais		FIDA		Institution financière		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Remise en état du périmètre d'irrigation													
Remise en état du périmètre d'irrigation	0,60	15,0	3,38	85,0	-	-	-	-	3,98	10,2	1,39	1,99	0,60
Régulation du cours d'eau	3,38	50,0	3,38	50,0	-	-	-	-	6,76	17,3	2,37	3,38	1,01
Total partiel	3,98	37,0	6,76	63,0	-	-	-	-	10,74	27,5	3,76	5,37	1,61
B. Élevage et gestion des terres de parcours	0,52	16,3	2,27	70,7	-	-	0,42	13,0	3,21	8,2	1,25	1,47	0,50
C. Développement, renforcement des capacités et autonomisation des communautés	1,22	22,4	4,07	74,8	-	-	0,15	2,8	5,44	13,9	1,24	3,62	0,58
D. Services financiers et commercialisation	0,07	1,9	3,29	85,9	0,47	12,2	-	-	3,83	9,8	0,14	3,61	0,07
E. Appui et gestion au niveau institutionnel													
1. Associations d'irrigants	0,78	13,7	0,76	13,4	-	-	4,13	72,9	5,66	14,5	1,81	3,07	0,78
2. Projet agricole dans la région du Gash	0,97	27,8	2,52	72,2	-	-	-	-	3,49	8,9	2,10	0,48	0,90
3. Services agricoles	0,28	26,3	0,78	73,7	-	-	-	-	1,06	2,7	0,23	0,68	0,14
4. Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques – région du Gash	0,74	29,3	1,77	70,7	-	-	-	-	2,51	6,4	1,37	0,50	0,64
5. Unité de coordination du projet	0,38	12,1	2,74	87,9	-	-	-	-	3,11	8,0	1,01	1,83	0,28
Total partiel	3,13	19,8	8,56	54,1	-	-	4,13	26,1	15,82	40,5	6,52	6,57	2,73
Total des coûts du projet	8,93	22,9	24,95	63,9	0,47	1,2	4,70	12,0	39,03	100,0	12,90	20,64	5,50

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

23. **Passation des marchés.** Les marchés de biens et de services financés par le prêt du FIDA seront conclus conformément aux directives du Fonds. Les contrats d'achat de biens, y compris les véhicules et le matériel technique, d'une valeur supérieure à l'équivalent de 100 000 USD, seront passés par voie d'appel d'offres international. Les contrats d'achat de biens d'une valeur comprise entre l'équivalent de 10 000 et 100 000 USD pourront être conclus par voie d'appel à la concurrence locale. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel à la concurrence locale pour les activités du projet agricole dans la région du Gash et seront menés en régie pour les activités du Ministère de l'irrigation

et des ressources hydriques. Le projet établira les spécifications techniques des biens et services qui feront l'objet de ces deux types d'appel d'offres, et un comité des marchés du projet sera chargé d'évaluer les offres. Les articles d'une valeur inférieure à 10 000 USD seront achetés localement dans le cadre de contrats attribués sur la base de l'évaluation et de la comparaison des offres d'au moins trois fournisseurs. Le personnel local d'assistance technique et les experts chargés des études pour les composantes financées par le FIDA seront recrutés après appel national à candidatures. Leurs services ainsi que ceux des consultants, des organisations (y compris des ONG) et d'autres organismes appropriés d'exécution, feront l'objet de contrats précisant leur mandat respectif et garantissant que les personnes, sociétés et organisations retenues ont des qualifications et une expérience jugées satisfaisantes par le FIDA et l'institution coopérante. Le coordonnateur du projet, les administrateurs de l'unité de coordination du projet et les expatriés chargés de l'assistance technique seront recrutés par voie de concours selon des procédures agréées par le Fonds et l'institution coopérante.

24. **Décaissements.** Les décaissements du prêt du FIDA seront échelonnés sur huit ans. Les dépenses locales correspondant à des contrats d'un montant unitaire inférieur à l'équivalent de 50 000 USD pour la formation, les services de consultants, les biens et les travaux, les versements aux fonds d'appui aux services sociaux, le crédit et les dépenses d'exploitation supplémentaires seront réglées sur présentation d'états de dépenses certifiés. Toutes les pièces justificatives seront conservées par l'unité de gestion du projet pour examen ultérieur par les missions de supervision, et elles seront examinées au cours de la vérification annuelle des comptes du projet. Tous les autres retraits effectués sur le compte du prêt seront intégralement justifiés par les documents pertinents. Les dépenses à concurrence de 120 000 USD encourues avant la date d'entrée en vigueur mais après le 1^{er} décembre 2003 pour les travaux de génie civil, les véhicules et équipements, l'assistance technique et les coûts de fonctionnement supplémentaires seront financées rétroactivement sur les fonds du prêt.

25. **Comptabilité.** Le gouvernement ouvrira et tiendra deux comptes spéciaux en euros à l'agence de Khartoum de la Banque du Soudan (la Banque centrale) ou auprès d'une autre banque proposée par l'emprunteur et agréée par le Fonds. L'unité de coordination du projet aura accès à l'un de ces comptes pour toutes les activités de gestion et de coordination du projet à l'exception de celles liées à la maîtrise des cours d'eau, tandis que l'autre sera réservé au Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques pour financer les travaux de maîtrise des cours d'eau. Ces comptes spéciaux sont destinés à préfinancer la part des dépenses du projet incombant au FIDA aux conditions qu'il jugera satisfaisantes. Ils serviront à effectuer les paiements en devises et en monnaie locale, y compris les décaissements sur les comptes locaux du projet. Les montants déposés initialement sur les comptes spéciaux correspondront à la part des dépenses prise en charge par le FIDA pendant les six premiers mois. Par la suite, les montants pourront être relevés jusqu'aux plafonds autorisés compte tenu des estimations de dépenses prévues au titre de la part du financement prise en charge par le FIDA dans le plan de travail et budget annuel approuvé. Pour les dépenses normales de fonctionnement, le gouvernement ouvrira des **comptes de projet** locaux en SDD à l'agence de Kassala d'une banque commerciale pour l'unité de coordination du projet et le bureau du Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques à Kassala. La banque, qui doit encore être déterminée, devra être agréée par le FIDA. Le gouvernement déposera le montant initial prévu sur les comptes du projet et reconstituera les dépôts semestriellement par avance sur ses ressources propres, conformément au plan de travail et budget annuel consolidé, qui comportera un calendrier prévisionnel de décaissement du prêt.

26. **Vérification des comptes.** La direction du projet passera un contrat avec un auditeur qualifié ayant l'agrément du FIDA en vue de la vérification annuelle des comptes. Cet auditeur présentera un rapport détaillé certifié sur les comptes vérifiés et sur la gestion dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

F. Organisation et gestion

27. La participation et la collaboration des parties prenantes sont indispensables pour que le projet porte ses fruits. Les populations locales pourront faire appel aux pratiques des organisations communautaires⁴ pour mettre en place de nouvelles formes d'organisation qui leur permettront de sécuriser leurs droits à l'utilisation des ressources naturelles et de gérer collectivement et durablement les ressources de façon équitable. Les organisations communautaires et les associations d'utilisateurs seront chargées de gérer une ressource particulière (terres humides, bornes d'alimentation en eau potable, terres de parcours, etc.), d'en développer l'utilisation selon des modalités rentables pour leurs membres et les autorités compétentes, d'évaluer les besoins des pauvres (hommes et femmes) et les activités nécessaires pour y répondre et, enfin, de suivre les effets du projet. Le mandat et les pouvoirs discrétionnaires de ces entités seront reconnus par des textes législatifs garantissant leur autonomie et leur transparence.

28. Le projet sera organisé au niveau central conformément à la politique adoptée par les autorités pour les projets agricoles. C'est le Ministère de l'agriculture et des forêts qui sera principalement responsable des activités. Le conseil d'administration du projet agricole dans la région du Gash sera chargé d'élaborer les grandes orientations et les stratégies dudit projet ainsi que d'assurer la coordination et la liaison entre les institutions et les parties prenantes. Un conseil d'administration du présent projet, implanté dans l'État de Kassala, assumera la supervision des activités et en suivra l'état d'avancement. Il aura pour tâche d'encourager le processus de réformes institutionnelles en formulant la législation pertinente, en consultant les parties prenantes et en mobilisant des ressources. Composé des différentes parties prenantes, il comprendra le Ministre d'État chargé de l'agriculture, de la santé animale et de l'irrigation dans l'État de Kassala qui fera fonction de président, deux représentants du Ministère des finances et de l'économie (attachés respectivement au département du budget et au département de la coopération internationale), un représentant du Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, le directeur du projet agricole dans la région du Gash, le principal coordonnateur des projets du FIDA au Soudan, les représentants du Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques dans l'État, le directeur de la Société nationale des forêts dans l'État, le directeur des services de santé animale de l'État, deux représentants de l'Union des agriculteurs (qui siège également au Conseil d'administration du projet agricole dans la région du Gash), un représentant de l'association d'irrigants pour chaque bloc d'irrigation inclus dans le programme de remise en état, un représentant des populations des terres de parcours (hors projet agricole), les commissaires des localités concernées et la représentante de l'Union des femmes soudanaises.

29. L'unité de coordination du projet, implantée à Kassala (la capitale de l'État), sera chargée de la coordination générale des interventions du projet, du suivi des décisions essentielles aux niveaux fédéral, de l'État et du projet, de la passation des marchés (avec l'aide de l'unité centrale de coordination des projets du FIDA), de la gestion et du contrôle financiers ainsi que du suivi des progrès et de l'impact de la mise en oeuvre. L'unité rendra compte au conseil d'administration du projet. Le personnel de base sera composé d'un coordonnateur du projet, d'un contrôleur financier, d'un administrateur chargé du développement communautaire, d'un administrateur chargé de la gestion de l'eau, d'un responsable du suivi et de l'évaluation ainsi que d'un conseiller expatrié pour la planification au niveau de l'État. L'exécution sera confiée aux organismes compétents, notamment le projet agricole dans la région du Gash, le Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques, les organismes de tutelle de l'État, les collectivités locales et les ONG. Le coordonnateur du projet assumera les fonctions de secrétaire du conseil d'administration du projet. Un comité juridique pour la réforme agraire a été créé en vertu d'une décision du Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts le 6 septembre 2003. Il est chargé de fixer les procédures à suivre pour l'allocation équitable de parcelles

⁴ Parmi les organisations communautaires qui existent, il convient de mentionner les groupements d'épargne féminins, la *gura'a* (loterie pour l'allocation de terres), les sheikhs de *masga* (unité à l'intérieur d'un bloc d'irrigation) et l'Union des agriculteurs.

fixes viables. Il faudra définir les procédures appropriées et convenir d'une période d'appel contre les décisions du comité. Les recommandations formulées par le comité seront soumises pour examen au gouvernement et au FIDA avant qu'il soit procédé à une redistribution des droits fonciers.

30. **Promotion de l'égalité entre hommes et femmes.** Le projet a pour but de susciter des réformes institutionnelles et économiques majeures mais il est probable qu'il va également accélérer d'importantes transformations sociales, notamment en ce qui concerne les rapports entre hommes et femmes. L'accroissement prévu de la production alimentaire, des possibilités d'emploi, des revenus, des disponibilités en eau et du niveau de sensibilisation en général devrait modifier le rôle des femmes et leur ouvrir de nouvelles perspectives quant au mode de subsistance. Aussi l'un des grands axes du projet sera-t-il de suivre l'évolution sociale et de mener une action de sensibilisation et de plaidoyer auprès des principaux dirigeants pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes.

31. **Planification, suivi et évaluation du projet.** Le plan de travail et budget annuel pour la première année du projet sera établi dans le cadre des activités de démarrage et soumis au FIDA dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du prêt. Les années suivantes, l'élaboration du plan de travail et budget annuel du projet se fera en concertation avec toutes les parties prenantes, en particulier les organismes de tutelle de l'État, le projet agricole dans la région du Gash, le Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques ainsi que les organisations communautaires et les associations d'utilisateurs des ressources. Pour l'établissement des plans, on prendra en compte les cibles fixées sur le plan matériel, l'évaluation de l'efficacité du transfert de pouvoir pour la gestion des ressources, l'appui à apporter aux organisations communautaires et aux associations d'utilisateurs des ressources ainsi que la nécessité d'assurer aux ménages et aux femmes les plus pauvres un accès équitable aux services fournis par le projet et aux avantages qu'il apportera.

32. Le suivi et l'évaluation du projet seront déterminants pour la gestion des activités et l'orientation des réformes institutionnelles nécessaires pour favoriser une gestion équitable, rentable et durable des terres et de l'eau, de manière à donner aux populations locales des moyens de subsistance et à réduire la pauvreté. L'analyse du processus de réforme et de remise en état, faite chaque année par les parties prenantes, garantira la bonne utilisation du système de suivi et d'évaluation en vue de coordonner l'exécution du projet et d'orienter le processus de réforme. Les indicateurs en matière de suivi et d'évaluation seront établis à partir du cadre logique du projet et de données de référence qui auront été validées.

G. Justification économique

33. Le principal résultat quantifiable des composantes financées par le FIDA sera l'augmentation des revenus agricoles de 67 000 ménages de cultivateurs, dont 60% bénéficieront des investissements dans le périmètre d'irrigation et 40% des investissements dans l'aire de tarissement du Gash et sur les terres de parcours avoisinantes. Cet accroissement des revenus découlera i) de l'accroissement des cultures dans la zone du projet agricole, ii) du développement de la production animale dans l'aire de tarissement du Gash et sur les terres de parcours avoisinantes, iii) de la production horticole dans le nord de l'État de Kassala, et iv) de l'augmentation des revenus tirés d'activités extra-agricoles comme la production de bois et de charbon de bois à partir du mesquite et d'autres arbres. Le projet aura d'autres effets bénéfiques, notamment l'amélioration de l'état nutritionnel et de la santé grâce à l'amélioration de l'approvisionnement en eau à usage domestique, le développement de la participation communautaire, une plus grande égalité entre hommes et femmes et la participation de ces dernières à la vie communautaire. On estime que les avantages économiques directs du projet à plein régime se chiffreront chaque année à l'équivalent de 21,8 millions de USD pour les produits agricoles, l'élevage et la production de charbon de bois.

34. Le taux de rentabilité économique des investissements réalisés dans la zone du projet sur 20 ans est estimé à 12,7% y compris les dépenses afférentes à la régulation du cours d'eau et à l'appui

institutionnel au Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques. Si l'on considère ces deux dernières catégories de coût comme des coûts irréversibles, le taux de rentabilité économique est estimé à 15,4%. Il tombe à 10,3% avec une augmentation de 10% des coûts, à 10,0% avec une baisse de 10% des avantages, à 7,6% lorsque les deux phénomènes se conjuguent et à 10,2% si les avantages du projet mettent une année de plus à se concrétiser.

H. Risques

35. Cinq grands risques ont été pris en compte lors de la conception du projet, à savoir: i) les réformes institutionnelles requises, notamment celles qui permettront une distribution équitable des terres, ne suivent pas au même rythme que les activités de remise en état et de développement; ii) la capacité institutionnelle du projet agricole dans la région du Gash est insuffisante; iii) les bénéficiaires refusent de contribuer aux investissements en faveur des ouvrages d'irrigation et des structures de gestion de l'eau ou de prendre en charge financièrement leur exploitation et leur entretien; iv) la sécheresse revient et le débit du fleuve est très faible ou très élevé; v) en raison du traditionalisme des agro pasteurs, l'élevage pourrait être privilégié au détriment d'une production agricole viable et suffisante dans la zone irriguée qui rentabiliserait les coûts de la mise en place, de l'entretien et du fonctionnement du réseau. Enfin, les troubles civils perdurent aux confins de la zone du projet.

36. La concertation avec les parties prenantes tout au long de la conception du projet a permis de mieux faire comprendre l'approche adoptée, les raisons qui justifient les réformes institutionnelles, la synchronisation à assurer entre la remise en état des infrastructures et les réformes et, enfin, les conséquences du point de vue de la répartition des responsabilités, des ressources et du pouvoir. Cette prise de conscience est en train de se traduire par des mesures concrètes. Le gouvernement ouvre déjà la voie en mettant en place les bases sur lesquelles s'appuieront les réformes en matière de gestion des sols et de l'eau. Les avantages prévus en termes de distribution plus équitable des actifs et des possibilités de développement devraient contribuer aux efforts de paix.

I. Impact sur l'environnement

37. Une analyse de la situation et de l'impact écologiques a été faite pour le projet. Elle s'appuyait sur une évaluation environnementale du FIDA menée parallèlement à la préévaluation. La dégradation de l'environnement est due au déboisement et à la prolifération des mesquites dans le périmètre d'irrigation. Le caractère cyclique de la sécheresse signifie que les terres de parcours proches des agglomérations subissent la pression exercée par le surpeuplement animal. Ces problèmes, aux conséquences très graves, s'expliquent par le peu d'intérêt porté à la base de ressources naturelles et par la mauvaise gestion des activités de régulation du cours d'eau et du réseau d'irrigation. Les composantes du projet et l'approche participative adoptée devraient permettre de remédier à cette situation. Les questions de conservation et d'amélioration de l'environnement seront prises en compte dans le programme de gestion des terres de parcours, qui comprendra des mesures de lutte contre la prolifération des mesquites et des mesures de reboisement, tout comme dans la politique de conservation de l'environnement envisagée pour la zone du projet et pour l'État. Ces mesures seront complétées par une enquête hydrogéologique destinée à définir avec précision les ressources en eaux souterraines. La situation écologique fera l'objet d'un suivi et le projet est classé du point de vue de l'environnement dans la catégorie B.

J. Aspects novateurs

38. Le projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash comporte plusieurs aspects novateurs. Dès le début, la conception du projet et les négociations se sont déroulées parallèlement, sur un mode interactif. Le dialogue avec les parties prenantes s'est toujours maintenu grâce à des réunions périodiques à l'occasion desquelles les points de vue des communautés ont été exprimés, les préoccupations des pauvres exposées, les options disponibles expliquées et les

choix opérés à chaque étape, lorsque la conception du projet était modifiée ou validée. Cette même démarche sera suivie tout au long de l'exécution du projet grâce à l'adoption par l'institution d'une approche participative axée sur la lutte contre la pauvreté et au suivi de l'ensemble des réformes intéressant la gestion des sols et de l'eau.

39. On a d'autre part adopté pour le projet une approche nouvelle de la remise en état du périmètre d'irrigation. En effet, ce sont sur les modes de subsistance plutôt que sur le développement des infrastructures que s'articulent les investissements d'avenir – ce qui est un moyen de faire ressortir les mesures institutionnelles et économiques indispensables pour garantir le développement local, la stabilité économique ainsi que l'égalité sociale et l'équité entre hommes et femmes. Dans la perspective du renforcement des capacités des femmes et du développement des moyens d'assurer leur subsistance, l'approche adoptée pour le projet sera ajustée en fonction des relations existant entre hommes et femmes et des normes sociales en vigueur, étant donné le conservatisme des communautés locales.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

40. Un accord de prêt entre la République du Soudan et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

41. La République du Soudan est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

42. Tout de suite après l'approbation du prêt par le FIDA, le Gouvernement du Soudan est autorisé à demander à bénéficier d'un dispositif de financement plafonné à 100 000 USD pour mettre en œuvre les activités de démarrage du projet.

43. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Soudan un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-sept millions quatre cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (17 450 000 DTS) venant à échéance le 15 décembre 2043 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 18 novembre 2003)

1. Le Gouvernement de la République du Soudan (ci-après dénommé le Gouvernement) ouvrira puis maintiendra à l'agence de Kassala d'une banque commerciale ayant l'agrément du FIDA deux comptes courants libellés en dinars soudanais pour financer les opérations du projet (ci-après dénommés les comptes du projet): i) l'un de ces comptes (le compte UCP) sera réservé à l'Unité de coordination du projet (UCP), le coordonnateur du projet et le directeur financier et administratif de l'UCP étant pleinement autorisés à en assurer conjointement la gestion; et ii) l'autre compte (le compte MIRH) sera utilisé par le bureau de Kassala du Ministère de l'irrigation et des ressources hydriques (MIRH), le coordonnateur de la régulation des cours d'eau et un responsable financier habilité du MIRH étant pleinement autorisés à en assurer conjointement la gestion.
2. Durant la période d'exécution du projet, le Gouvernement mettra à la disposition du MIRH et de l'UCP des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres, pour un montant global équivalant à 8 926 900 USD, conformément aux procédures nationales habituellement appliquées en matière d'aide au développement. Le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que les fonds de contrepartie destinés au projet soient dûment inscrits dans son budget annuel de développement. Ces fonds couvriront, conformément au PTBA établi pour chaque année du projet, les exemptions de taxes, certaines dépenses d'investissement et charges récurrentes telles que les bureaux, les salaires et indemnités et les dépenses de fonctionnement et d'entretien. Le Gouvernement veillera à ce que ses contributions de contrepartie soient mises ponctuellement à la disposition du projet pendant toute la période d'exécution. À cette fin, le Gouvernement déposera des fonds de contrepartie pour un montant initial équivalant à 30 000 USD sur le compte UCP et pour un montant initial équivalant à 300 000 USD sur le compte MIRH, afin de couvrir les six premiers mois d'exécution du projet. Par la suite, le Gouvernement réapprovisionnera, chaque semestre et par anticipation, les deux comptes du projet, en déposant le montant des fonds de contrepartie inscrit pour le semestre considéré dans le PTBA établi pour chaque année du projet. En outre, le Gouvernement honorera tous ses engagements financiers ordinaires destinés à assurer le bon fonctionnement des entités publiques parties au projet.
3. Outre les rapports d'activité semestriels exigibles en application des Conditions générales, l'UCP présentera au FIDA, entre le 1er janvier et le 30 juin de chaque année du projet, un rapport mensuel portant sur l'état d'avancement de l'attribution des droits fonciers et de la création des associations d'irrigants.
4. Outre les cas exposés dans les Conditions générales qui peuvent conduire le FIDA à suspendre le droit du Gouvernement à solliciter des retraits sur le compte de prêt, le FIDA peut suspendre le prêt, en tout ou en partie, après consultation avec le Gouvernement, si l'un des faits suivants se produit:
 - a) Le Gouvernement a omis de prendre les dispositions nécessaires pour coordonner efficacement la réforme foncière et pour permettre aux fermiers participant au projet agricole de la région du Gash de constituer des associations d'irrigants en conjonction avec la remise en état du réseau d'irrigation bloc par bloc. Les décisions gouvernementales susceptibles d'entraîner une telle situation sont notamment: i) dissolution de la commission juridique de réforme foncière (CJRF), avant que celle-ci ait achevé sa mission; ii) refus des pouvoirs publics de distribuer les terres irriguées en respectant les listes agréées de fermiers remplissant les conditions voulues établies par la CJRF; iii) distribution des terres irriguées sans tenir dûment compte des listes agréées de la CJRF; iv) suspension ou abolition de la législation portant création des associations d'irrigants; et v) manquement à l'obligation

d'affecter des fonds suffisants au programme accéléré⁵, ou manquement à l'obligation d'affecter à la composante du projet concernant la remise en état de l'infrastructure d'irrigation des fonds de contrepartie suffisants pour procéder à cette remise en état en temps voulu.

- b) Le manuel d'exécution du projet, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a estimé que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu, ou risque d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur le projet.
- c) L'institution financière participante a procédé, en totalité ou en partie, à la suspension, l'annulation ou la résiliation de sa contribution au projet, ou il s'est produit un fait qui, par son annonce ou sa constatation, pourrait entraîner des effets identiques à ceux précités.
- d) Le règlement de l'institution financière participante en matière de crédit, applicable à la composante relative aux services financiers et à la commercialisation, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, lequel a estimé que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu, ou risque d'avoir, des conséquences matérielles défavorables sur cette composante.

5. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident, dans les limites que prévoient les dispositions nationales.

6. Le Gouvernement fera en sorte que les femmes soient représentées dans les structures d'organisation et de gestion du projet, notamment à des postes opérationnels et décisionnels au sein de l'UCP et du conseil d'administration du projet. En outre, le Gouvernement veillera à ce que les considérations d'équité entre hommes et femmes fassent partie intégrante de toutes les activités du projet pendant la période d'exécution, et que les femmes bénéficiaires participent à toutes les activités du projet et reçoivent une part équitable de ses produits.

7. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, comme prévu aux Conditions générales, les parties au projet appliqueront, dans le cadre de celui-ci, des pratiques appropriées de lutte contre les parasites, et, à cette fin, le Gouvernement veillera à ce que ce que les pesticides achetés dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide, soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Classification, 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé et ses avenants. L'utilisation des pesticides sera soumise à l'autorisation préalable des services compétents du Gouvernement.

8. Le Gouvernement veillera à ce que le FIDA approuve le choix des membres de l'équipe de consultants qui collaborera à l'examen à mi-parcours, et à ce que le FIDA recrute directement le chef de cette équipe.

9. Des prélèvements d'un montant global ne dépassant pas l'équivalent de 120 000 USD pourront être effectués sur le produit du prêt avant la date d'entrée en vigueur du prêt, mais pas avant le 1er décembre 2003 en ce qui concerne les dépenses relevant des postes suivants: i) construction du canal de

⁵ Le programme accéléré regroupe l'ensemble des activités matérielles que le Gouvernement entreprendra et imputera sur son budget 2003 afin de faciliter la mise en oeuvre de la composante du projet relative à la remise en état de l'infrastructure d'irrigation.

Gira (montant maximum équivalant à 75 000 USD); ii) matériel et mobilier de bureau pour l'UCP (montant maximum équivalant à 10 000 USD); iii) dossiers d'appel d'offres et contrats de consultants dans le cadre du programme accéléré du Gouvernement (montant maximum équivalant à 25 000 USD); et iv) recrutement du personnel indispensable au fonctionnement de l'UCP (montant maximum équivalant à 10 000 USD). Ces dépenses seront considérées comme autorisées à toutes les fins de l'accord de prêt.

10. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds du prêt au titre de la composante relative aux services financiers et à la commercialisation:

- a) Le projet de règlement en matière de crédit a été approuvé par le FIDA, et une copie dudit règlement, tel qu'adopté par le conseil d'administration du projet, établie essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, a été remise au FIDA; et
- b) Le projet d'accord de prêt subsidiaire conclu entre le Gouvernement et l'institution financière participante a été approuvé par le FIDA et une copie dudit accord tel que signé par le Gouvernement et l'institution financière participante, établie essentiellement dans la forme ainsi approuvée et certifiée conforme et complète par un fonctionnaire compétent du Gouvernement, a été remise au FIDA; la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement et l'institution financière participante doivent être dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances institutionnelles, administratives et gouvernementales compétentes, et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord doivent être remplies.

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) le conseil d'administration du projet a été dûment mis en place;
- b) le Ministère de l'agriculture et des forêts (agent principal du projet) a mis à la disposition de l'UCP, à Kassala, des locaux à usage de bureau et d'habitation appropriés, et l'UCP a été dûment créée;
- c) le coordonnateur du projet et le directeur financier et administratif de l'UCP ont été dûment nommés;
- d) le Gouvernement a dûment ouvert les comptes spéciaux et les comptes du projet;
- e) le Gouvernement a pris les dispositions voulues pour que les contributions de contrepartie correspondant à la première année du projet soient mises à disposition;
- f) le Gouvernement a présenté au FIDA le registre des fermiers du premier bloc dans lequel les travaux sont prévus, et les modalités de sélection et d'enregistrement des fermiers ont été définies et agréées;
- g) le Gouvernement a soumis au FIDA le projet de législation relative aux associations d'irrigants;
- h) le Gouvernement a effectué la vérification des comptes du projet agricole dans la région du Gash afin de déterminer sa situation financière, et il a présenté une proposition de règlement des dettes dudit projet;

ANNEXE

- i) l'Accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- j) un avis juridique favorable, émis par le Ministère de la justice, acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA
SUDAN

Land area (km² thousand) 2001 1/	2 376	GNI per capita (USD) 2001 1/	340
Total population (million) 2001 1/	31.69	GDP per capita growth (annual %) 2001 1/	4.9
Population density (people per km²) 2001 1/	13	Inflation, consumer prices (annual %) 2001 1/	16 a/
Local currency	Sudanese Dinar (SDD)	Exchange rate: USD 1 =	SDD 265
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1995-2001 1/	2	GDP (USD million) 2001 1/	12 525
Crude birth rate (per thousand people) 2001 1/	34	Average annual rate of growth of GDP 1981-1991	2.4
Crude death rate (per thousand people) 2001 1/	11	1991-2001	5.5
Infant mortality rate (per thousand live births) 2001 1/	65	Sectoral distribution of GDP 2001 1/	
Life expectancy at birth (years) 2001 1/	58	% agriculture	39
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	19
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	10
Total labour force (million) 2001 1/	12.72	% services	42
Female labour force as % of total 2001 1/	30	Consumption 2001 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	6 a/
School enrolment, primary (% gross) 2001 1/	55 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	76 a/
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2001 1/	41	Gross domestic savings (as % of GDP)	18 a/
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 2/	2 665	Merchandise exports 2001 1/	1 630
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2001 1/	n/a	Merchandise imports 2001 1/	1 575
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2001 3/	17	Balance of merchandise trade	55
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2001 1/	5 a/	before official transfers 2001 1/	-1 349
Physicians (per thousand people) 2001 1/	.. a/	after official transfers 2001 1/	-522
Population using improved water sources (%) 2000 3/	75	Foreign direct investment, net 2001 1/	392 a/
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	0-49	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 3/	62	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2001 1/	-1 a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2001 1/	9 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2001 1/	15 a/	Total external debt (USD million) 2001 1/	15 348
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2000 1/	23	Present value of debt (as % of GNI) 2001 1/	n/a
Food production index (1989-91=100) 2001 1/	168	Total debt service (% of exports of goods and services) 2001 1/	2
Cereal yield (kg per ha) 2001 1/	509	Lending interest rate (%) 2001 1/	n/a
Land Use		Deposit interest rate (%) 2001 1/	n/a
Arable land as % of land area 2000 1/	7		
Forest area as % of total land area 2000 1/	26		
Irrigated land as % of cropland 2000 1/	12		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators*, CD ROM 2003

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2002

PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE SUDAN

Project ID	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement as % of Approved Amount
20	Southern Region Agriculture Project	World Bank/IDA	World Bank: IDA	HC	27 Jun 79	14 Feb 80	30 Jun 85	L - I - 20 - SU	SDR	11 700 000	91
39	New Halfa Irrigation Rehabilitation Project	World Bank/IDA	World Bank: IDA	HC	07 May 80	17 Feb 81	31 Dec 88	L - I - 39 - SU	SDR	11 950 000	96
134	Northern Region Agricultural Rehabilitation Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	13 Sep 83	19 Jul 84	31 Dec 93	L - I - 134 - SU	SDR	9 500 000	89
155	Stock Route Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	12 Sep 84	18 Oct 85	31 Dec 92	L - I - 155 - SU	SDR	5 950 000	96
181	Western Savannah Project – Phase II	World Bank/IDA	World Bank: IDA	HC	06 Dec 85	27 Nov 86	30 Jun 94	L - I - 181 - SU	SDR	9 450 000	96
268	Southern Roseires Agricultural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	02 Oct 90	10 Jan 92	31 Mar 00	G - I - 212 - SU	SDR	40 000	86
268	Southern Roseires Agricultural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	02 Oct 90	10 Jan 92	31 Mar 00	L - I - 268 - SU	SDR	7 500 000	100
304	Northern Province Irrigation Rehabilitation Project – Phase II	IFAD	World Bank: IDA	HC	15 Apr 92	10 Mar 93	31 Dec 98	L - I - 304 - SU	SDR	4 350 000	98
304	Northern Province Irrigation Rehabilitation Project – Phase II	IFAD	World Bank: IDA	HC	15 Apr 92	10 Mar 93	31 Dec 98	L - S - 32 - SU	SDR	4 350 000	99
448	En Nahud Cooperative Credit Project	IFAD	UNOPS	HC	30 Nov 88	15 Mar 89	31 Dec 98	G - S - 13 - SU	SDR	520 000	89
448	En Nahud Cooperative Credit Project	IFAD	UNOPS	HC	30 Nov 88	15 Mar 89	31 Dec 98	L - S - 16 - SU	SDR	6 550 000	101
459	Northern Province Irrigation Rehabilitation Project	IFAD	World Bank: IDA	HC	03 Dec 86	07 Dec 87	30 Jun 98	L - S - 5 - SU	SDR	8 050 000	94
465	White Nile Agricultural Services Project	IFAD	UNOPS	HC	15 Sep 93	18 Jan 95	30 Jun 02	L - S - 36 - SD	SDR	7 600 000	100
1045	North Kordofan Rural Development Project	IFAD	IFAD	HC	28 Apr 99	14 Jun 00	31 Dec 07	L - I - 501 - SD	SDR	7 750 000	38
1140	South Kordofan Rural Development Programme	IFAD	UNOPS	HC	14 Sep 00	12 Feb 01	30 Sep 11	G - I - 508 - SD	SDR	115 000	100
1140	South Kordofan Rural Development Programme	IFAD	UNOPS	HC	14 Sep 00	12 Feb 01	30 Sep 11	L - I - 544 - SD	SDR	13 300 000	31

HC: Highly concessional.
IDA: International Development Association.

APPENDIX III

LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Important Assumptions
<p>Goal</p> <p>To regenerate the livelihoods of 67000 tenant, herder and landless households in the Gash Delta area</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Decreased malnutrition among women and children - Build-up of livestock and other farm assets within small tenant households, non-tenant households and woman-headed households - Equitable access of women and men to productive resources (land and livestock) and to rural financial services - Improved and equitable access of women and men to education and health services - Pro-active government, farmer-based and community-based organizations 	<p>Baseline survey, mid-term review and completion evaluation and impact assessment include:</p> <ul style="list-style-type: none"> - anthropometric studies (gender disaggregated) - socio-economic surveys (gender disaggregated) - institutional analysis of Farmers Union, organizations established by the project, the Gash Agricultural Scheme, MOIWR - population survey 	<p>Upstream river flow controlled through effective national flood mitigation measures and transboundary agreements</p> <p>Economic growth in the area is not offset by population pressure</p> <p>Higher capacity of local communities and Government to predict and deal with drought</p>
<p>Project Purpose</p> <p>To ensure an efficient, equitable and sustainable operation of the Gash Flood Irrigation Scheme and its integration in the local economy</p>	<ul style="list-style-type: none"> - For each rehabilitated block, benefit/cost ratio is positive to established WUAs, farmers and the Gash Agricultural Scheme - 50% of tenants would have access to 50% of irrigated and cultivated land - 25% of registered tenants would be former landless and unregistered households - 10% of registered tenants would be woman-headed households - Increased total revenue generated from crop, livestock and forestry production - At least, 23 000 per year wage labour opportunities are created 	<p>Baseline survey report</p> <p>Project monitoring reports</p> <p>Completion evaluation report</p> <p>Tenants registry books</p> <p>the Gash Agricultural Scheme, MOIWR, WUAs budget and revenue balances</p> <p>Gash Locality budget and revenue balances</p>	<p>Government and representative agencies make decisions based on long-term vision of the development of the Gash resources</p> <p>Political stability</p> <p>Government adopts economically sound and pro-poor agricultural policies, especially with regard to food and cash crops</p>

APPENDIX III

LOGICAL FRAMEWORK (CONT.)

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Important Assumptions
<p>Project Outputs</p> <p>1. Rehabilitated flood irrigation infrastructure co-managed by users and the Gash Agricultural Scheme</p> <p>2. Rehabilitated and user-managed rangelands</p> <p>3. Improved crops, mesquite/forestry, and livestock husbandry</p> <p>4. Improved access of non-tenant households to productive and social assets</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Increased cultivated area – Number of tenants who are members of WUAs increased – At least 10% of WUA members are woman-headed households – Full payment of water rates – Clear roles, rights and responsibilities in land and water management for WUAs, the Gash Agricultural Scheme, MOIWR. – Improved carrying-capacity of range – Number of livestock owners enrolled in rural user associations – % of women members in rural user associations – Number of financially self-reliant rural user associations – Increase in area and yields of subsistence and cash crops – Increase in number and yield of livestock – Forested area and increase in revenue generated from tree products – No. of women and men participating in vocational training and receiving vouchers and off-farm credit are not tenants in Gash Scheme – Decreased reliance of non-tenant households on food aid. 	<p><i>The means of verification apply to all eight outputs:</i></p> <p>Project monitoring reports Tenant registry books Gash Agricultural Scheme records on wet and cultivated areas Records of local associations Records and AWP/Bs of implementing agencies (Ministry of Agriculture, Animal Wealth and Irrigation – MAAWI – finance institution, etc.) State records on community-based and resource-based users associations FAO-World Food Programme Crop and Food Supply Assessment (for information on agricultural production)</p> <p>UNICEF updates of the Multiple Index Cluster Survey and community profiles undertaken in the context of the children friendly village initiative (for information on social development indicators)</p>	<p>Government, native administration, and farmers are enforcing implementation of the agreed upon institutional reforms</p> <p>Tribal leadership enforces the use of arbitration mechanisms to resolve conflicts over range Market incentives are in place to encourage livestock off-take</p> <p>Timely and full disbursement of extension budgets</p> <p>Targeting principles are enforced and monitored by tribal chiefs and community-based associations</p>

APPENDIX III

LOGICAL FRAMEWORK (CONT.)

Narrative Summary	Objectively Verifiable Indicators	Means of Verification	Important Assumptions
<p>Project Outputs (continued)</p> <p>5. Improved access of local communities to safe and reliable domestic water supply</p> <p>6. Improved outreach of rural financial services to small tenants, small herders, non-tenant households and women</p> <p>7. Vision for the development of the Gash Delta elaborated in a collective and collaborative manner</p> <p>8. Institutional arrangements appropriate to the realization of the shared vision are established and enforceable by law</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 100% of households have access to safe and reliable domestic water supply – Potable water rates based on cost recovery of the operation and maintenance of each delivery system – Number of potable WUAs that are financially self-reliant and have good planning skills – % of women among association memberships – Value of loans disbursed to small tenants and non-tenant households – At least 30% of borrowers are women – Repayment rates range between 95 and 100% – As of year 1, there is a charter signed by concerned parties making the vision for the development of the Gash resources explicit – Annual monitoring system in place to assess compliance with charter and emerging issues – Legal committee for land tenure reform established and operational – Legislation on community-based and resource-based users organizations approved – State government line ministries and agencies preparing quantified and realistic AWP/Bs consistent with vision – Increase in number of women extension agents and social mobilizers recruited-working in MAAWI and in administrative units – Environmental management plan in place 		<p>State drinking water corporation, localities and native administration enforce agreements reached for community-managed water points</p> <p>Project financial institutions mainstream pro-poor, gender equitable lending and savings procedures and policies</p> <p>Ability of the project coordination unit to assist in the resolution of conflicting or divergent interests</p> <p>Procedures for the appeal and enforcement of the legislation are known to the concerned parties Line ministries, agencies and community organizations develop their capacity to mobilize needed resources Line ministries, agencies and community organizations invest in the recruitment of women staff Government enforces the application of the Environmental Policy Act, 2000</p>

APPENDIX III

LOGICAL FRAMEWORK (CONT.)

Activities	Inputs
<p>Component 1: Irrigation scheme rehabilitation (corresponds to Output 1, rehabilitated flood irrigation infrastructure co-managed by users and Gash Agricultural Scheme, and Output 3, improved crops, mesquite/forestry and livestock husbandry)</p> <p>Gash Delta</p> <ul style="list-style-type: none"> - New registry for tenants based on agreed selection criteria - Set up of a legally recognized arbitration system - Rehabilitation of six blocks over six years - Full scheme development with target of 120 000 fed cultivated per year, two-year rotation and a crop system based on food and cash crops - Land development in conjunction with pilot WUAs - Generalization of the adoption of the WUA model for water management and land development - Organization and implementation of a capacity-building programme for WUAs - Management of <i>balags</i> (wooded area at end of irrigation canals) and <i>hafirs</i> (excavated earth tanks) as an integral part of water management in the scheme - Road maintenance <p>River Training</p> <ul style="list-style-type: none"> - Upstream and downstream river training and flood mitigation measures (buffer zones) - Environmental management plan - Early warning system 	<p>Civil works: USD 10.8 million</p>
<p>Component 2: Animal production and rangeland management (corresponds to Output 2, rehabilitated and user-managed rangelands, and Output 3, improved crops, mesquite/forestry and livestock husbandry)</p> <p>Animal Health and Production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Establishment of two veterinary centres, two mobile veterinary clinics - Establishment of a community-based network of men and women animal health agents, with clear institutional linkages to MAAWI and to user and community organizations - Operation of a veterinary-drugs revolving fund under the Animal Health Administration - The provision of woman-headed households with a nucleus herd of goats or cattle through an in-kind revolving fund - The provision of improved sires on credit to livestock owners for breed improvement - Extension services for dairy production and processing among women and men <p>Rangeland Management</p> <ul style="list-style-type: none"> - Range management study - Range monitoring system as part of the environmental management plan - Development of land-use plan for Gash Delta, Gash terminal fan and southern rural Kassala - Development of water conservation works to retain rainfall and enhance pasture regeneration on the eastern bank of the Gash - Establishment of community-managed livestock water points - Creation of a legally recognized arbitration system to solve conflicts over range use <p>Mesquite Control</p> <ul style="list-style-type: none"> - Development of a strategic plan for mesquite control and afforestation with alternative trees to provide a substitute source of livelihoods and to fix embankments - Identification of woodlots for women's groups - Establishment of central tree nurseries and women's group nurseries 	<p>Civil works: USD 2.2 million Vehicles: USD 0.2 million Equipment: USD 0.2 million Training and studies: USD 0.3 million Salaries: USD 0.1 million Allowances: USD 0.1 million Operation and maintenance: USD 0.1 million</p>

APPENDIX III

LOGICAL FRAMEWORK (CONT.)

Activities	Inputs
<p>Component 3. Community development, capacity-building and empowerment (corresponds to Output 4, improved access of non-tenant households to productive and social assets, and Output 5, improved access of local communities to safe and reliable domestic water supply)</p> <p>Women Empowerment</p> <ul style="list-style-type: none"> - Awareness-raising campaign on the importance of women's participation in economic and social life, with proactive support from local leadership - Training on functional literacy, hygiene, nutrition and health care, food preservation and processing, forestry and vegetable gardening, elementary group-management skills <p>Capacity-Building for Non-Tenant Households</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organization of vocational training through apprenticeships, formal training - Facilitate access to microenterprises and small enterprises in livestock trading, marketing of scheme produce, food processing, petty trade - Support for the establishment of producer and marketing organizations for groups of microentrepreneurs <p>Potable Water Supply for Human and Livestock Consumption</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engineering design for the existing piped system and wells - Social study of drinking water needs for humans and for the management of water points by communities - Rehabilitation of existing pipelines - Complete redesign of all water outlets - Support for community well and drainage construction in locations where the pipelines cannot reach - Establishment of water-management committees and provision of the appropriate technical support - Institutionalization of 30-50% women participation in these committees and selection among active women - Set up of a fee-collection system <p>Community-Development Initiatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Establishment of community-development committees with 30-50% women participation to manage development initiatives that are specifically relevant to building up the assets of the poor and non-tenant households - Disbursement of matching grants for improved social and economic services - Establishment of clear linkages among the committees, localities and concerned line agencies - Operation of a performance-based voucher system to reward high achievers participating in activities under women empowerment and capacity-building for non-tenant households 	<p>Civil works: USD 3 million Vehicles: USD 0.2 million Training and studies: USD 0.9 million Grant: USD 1.0 million Salaries: USD 0.1 million Allowances: USD 0.1 million Operation and maintenance: USD 0.2 million</p>

APPENDIX III

LOGICAL FRAMEWORK (CONT.)

Activities	Inputs
<p>Component 4. Financial services and marketing (corresponds to Output 6, improved outreach of rural financial services to small tenants, small herders, non-tenant households and women)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organization of a study on credit demand and supply and of another on marketing opportunities – Provision of incremental credit for farm and off-farm enterprises through a financial institution – Decide on the percentage of loan portfolios available to women based on the results of a credit study and render institutionalization of appropriate criteria for lending and repayment terms for the selection of the partner financial institution – Organization of outreach of financial services to women and men through a mobile bank – Capacity-building for the staff of finance institutions and community organizations on the management of financial services – The financing of a crop-produce processing facility to improve the marketing of main cash crops or livestock products in the area 	<p>Vehicles: USD 0.2 million Training and studies: USD 0.1 million Credit: USD 3.6 million</p>
<p>Component 5. Institutional support (corresponds to Output 7, vision for the development of the Gash Delta elaborated in a collective and collaborative manner, and Output 8, institutional arrangements appropriate to the realization of the shared vision are established and enforceable by law)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Operation of the legal committee according to clear terms of reference and authority to reallocate land-tenancy rights – Drafting, negotiation and approval of legislation concerning community-based and resource-based users associations – Provision of equipment and technical support to WUAs, the Gash Agricultural Scheme and MOIWR, MAAWI. – Organization of an adaptive research programme on the range of crops that can be economically exploited through the scheme – Dissemination of results through on-farm demonstration plots, etc. – Set up of the project coordination unit at the required level of competence – Recruitment of international state-planning advisor – Service contract with the central coordination unit of IFAD projects in Khartoum – Set up of a monitoring system that helps track physical progress and steer institutional reforms 	<p>Civil works: USD 5.4 million Vehicles: USD 2.0 million Equipment: USD 3.5 million Technical assistance: USD 1.1 million Training and studies: USD 1.1 million Salaries: USD 0.8 million Allowances: USD 0.7 million Operation and maintenance: USD 1.5 million</p>

APPENDIX IV

ORGANIGRAMME

